

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2467

(Secteur de Saint-Augustin)

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 28 juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2467 modifiant les règlements numéros 1695, 1754 et 1814, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements.

Toute personne désirant s'opposer à l'approbation de ce règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit en informer la Ministre par écrit dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Gestion des documents 10, avenue Pierre-Olivier Chauveau Québec (Québec) - G1R 4J3

Donné à Mirabel ce 29 juin 2021

Le greffier adjoint,

Nicolas Bucci, avocat